



# Comité technique local de l'ENFiP

Compte rendu des séances  
des 14 et 15 décembre 2016

*Ces deux réunions avaient pour thème le GRH10 2017, les missions des responsables pédagogiques, le suivi d'activité et les emplois.*

*Le suivi d'activité nous a véritablement « suivi » lors de ces deux journées, la direction tient à en faire son outil de pilotage quasi exclusif.*

## Le suivi d'activité

L'objet n'était plus la pertinence de ce dispositif, mais d'essayer de nous démontrer que tout avait été mis en place pour obtenir des données harmonisées entre les établissements.

La CFDT a rappelé son opposition à l'existence même de ce dispositif en l'état, inutile et chronophage pour les enseignants et les services administratifs. Nous avons proposé de mettre en place un véritable outil de valorisation de toutes les missions de l'ENFiP (pédagogiques et administrative) plutôt qu'un comptage boutiquier du temps de travail des seuls enseignants.

La direction nous a répondu qu'il est nécessaire d'avoir un outil qui comptabilise les charges et les moyens, et que notre proposition ne comptabilisait que les charges.

Nous avons rétorqué que les moyens sont déjà connus dans notre tableau des emplois !

Malheureusement le sujet est clos pour nos directeurs, ce suivi d'activité dont ils rêvent depuis plus de 5 ans est enfin mis en place, ils comptent s'en servir à toutes les sauces, et ils ne le lâcheront pour rien au monde.

Il servira pour répartir les stagiaires entre les établissements, mais également répartir les implantations de nos emplois, pour adapter les calendriers de formation, accepter ou refuser d'organiser des nouvelles formations, et enfin pour se justifier devant les corps de contrôles internes et externes.

Devant cette intransigeance, la CFDT a exigé qu'à minima les tableaux à servir par les enseignants soient identiques dans tous les établissements et ne comporte pas une donnée de plus que ce qui est demandé par le PFI : 11 thèmes, 1 donnée tous les deux mois.

## Le GRH10 :

Au moins une petite bonne nouvelle, il y aura un GRH10 pour recruter des enseignants à l'ENFiP en 2017. A priori tous les établissements seraient concernés, cependant la CFDT n'a pas pu obtenir d'informations sur le volume des recrutements. Le discours est même plutôt négatif car la direction nous parle essentiellement de la reconstitution des viviers. Sans départs il n'y aura pas d'arrivée, tous les établissements étant officiellement en « surnombre » !

Mais ne vous offusquez pas le suivi d'activité viendra nous éclairer sur le sujet !

Concernant nos nouveaux collègues qui seront peut-être recrutés en 2017 (ou en vivier), deux modifications substantielles vont les concerner :

- **les A+ ne seront plus recrutés par le GRH10 mais par fiche de poste**

La CFDT soutient que les responsables pédagogiques doivent être des enseignants et que la meilleure façon de recruter des enseignants est le GRH10. Nous avons fait remarquer à la direction qu'il n'y avait pas de pénurie de candidat A+ comme elle le prétend, mais que la difficulté était surtout présente au niveau des IP. La CFDT a affirmé que la fonction de responsable

pédagogique pouvait tout aussi bien être assuré par un IP ou un IDiV, et nous avons demandé à ce que l'ENFIP sollicite d'avantage les enseignants et anciens enseignants ayant réussi un concours ou une sélection.

- **les inspecteurs ne pourront plus postuler pour un établissement, mais sur une RAN,**

pour les RAN comportant un établissement de FI et un de FC, ils devront passer une audition dans chacun des établissements, à l'issue de la phase de sélection ils intégreront l'un ou l'autre des établissements au choix du directeur !

L'ENFIP envisageait même qu'au bout d'un certain temps cette affectation puisse être modifiée par le directeur, nous avons réussi à faire enlever ce dispositif en séance.

La CFDT s'est opposée à ce projet qui enlève toute visibilité aux postulants, qui nie toutes les particularités de la FI et de la FC, et qui va bien au-delà des simples synergies sur la base du volontariat, mais s'apparente à une fusion pure et simple.

S'agissant d'une modification des règles de gestion des agents, nous avons demandé qu'une discussion au niveau national se tienne et que cette modalité ne figure pas dans l'appel à candidature à paraître en janvier.

## **Les missions du responsable pédagogiques**

L'ENFIP ne veut pas fixer une doctrine d'emploi trop rigide, car il existe actuellement trop de disparités entre les établissements du fait de nos histoires différentes. La direction fixe plutôt le portrait des nouveaux RP, et prévoit une harmonisation en douceur pour l'existant.

L'ENFIP définit le RP idéal comme un manager et un technicien, qui encadre une équipe d'enseignants et est garant du visa documentaire, qui peut enseigner ou pas et faire des auditions ou pas.

La CFDT a rappelé que pour exercer au mieux ces missions un RP devait avoir au moins enseigné la matière dont il assure le visa documentaire, et que pour être légitime, une audition ne peut être réalisée que par un responsable pédagogique enseignant et technicien de la matière.

Le Directeur nous a déclaré que le bon cycle pour les auditions c'est la première année, puis tous les 5-6 ans.

## **Les suppressions d'emplois**

Cette année encore l'ENFIP supprime 20 emplois, ramenant notre effectif théorique à 646, notre effectif réel est lui à 679 soit un « surnombre » de 33 (+18 administratifs et +15 enseignants).

Pour l'instant l'ENFIP continue de résorber les « surnombres » par les départs naturels, jusqu'à quand ? Là encore le suivi d'activité permettra à la direction d'affiner les volumes d'emplois des différents établissements.

La CFDT a dénoncé des suppressions aveugles et dogmatiques, qui mettent en grand danger l'exercice de toutes nos missions.

**Ne souhaitant pas comparer les services, et les établissements entre eux, nous avons voté contre ce plan emploi.**